

RCS : COLMAR Code greffe : 6851

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COLMAR atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

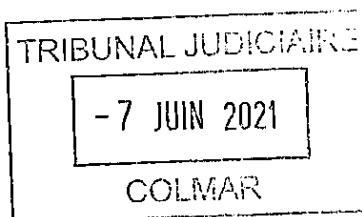
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 D 00252 Numéro SIREN : 483 282 497 Nom ou dénomination : PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER
--

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2021 sous le numéro de dépôt 3270

2005 D252
2021 B3270

PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31, rue des Têtes
68000 COLMAR
483 282 497 RCS COLMAR

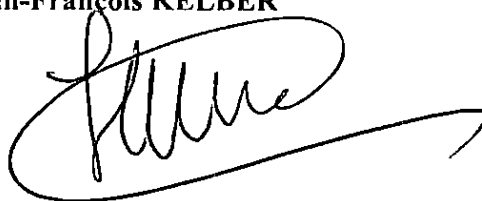


**COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019**

Pour copie certifiée conforme,

Le Gérant

Monsieur Jean-Francois KELBER



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	2 750 000		2 750 000	2 750 000		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	16 767	15 802	965	2 955	1 990	67.34
	Autres immobilisations corporelles	504 979	504 526	452	4 472	4 019	89.88
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	323		323	323		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	24 554		24 554	24 554		
Total II		3 296 622	520 328	2 776 294	2 782 303	6 009	0.22
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	407 109	18 354	388 755	374 112	14 643	3.91
	Avances et acomptes versés sur commandes	800		800	800		
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	268 528	38 923	229 605	346 101	116 496	33.66
	Autres créances	59 814		59 814	82 935	23 121	27.88
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	51 047		51 047	47 055	3 992	8.48
	Charges constatées d'avance (3)	46 590		46 590	13 255	33 335	251.48
	Total III	833 888	57 277	776 611	864 258	87 647	10.14
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		4 130 509	577 605	3 552 904	3 646 560	93 656	2.57

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0-

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 000	10 000		
	Réserves				
	Réserve légale	1 000	1 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	600 000	210 000	390 000	185.71
	Report à nouveau	6 031	215 073	209 042	97.20
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	205 139	180 958	24 180	13.36
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	822 170	617 031	205 139	33.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 521 712	1 751 989	230 277	13.14
	Concours bancaires courants	11 557	1 038	10 519	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	45 579	13 277	32 302	243.30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	996 549	1 051 481	54 932	5.22
	Dettes fiscales et sociales	84 233	125 679	41 445	32.98
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	71 104	84 248	13 144	15.60
	Produits constatés d'avance (I)		1 817	1 817	100.00
	Total IV	2 730 735	3 029 529	298 795	9.86
Ecart de conversion passif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		3 552 904	3 646 560	93 656	2.57
(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1 440 293	1 507 817		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 552 904.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 300 037.56 Euros et dégageant un bénéfice de 205 138.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 063€. Le montant pour l'année civile 2018 s'élève à 8 844 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 8 844 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	8 844
Total	8 844

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	2 750 000		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	16 767		
Installations générales agencements aménagements divers	533 833		
Matériel de transport	2 045		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	24 238		
TOTAL	576 883		
Autres titres immobilisés	323		
Prêts, autres immobilisations financières	24 554		
TOTAL	24 876		
TOTAL GENERAL	3 351 759		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			2 750 000	2 750 000
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			16 767	16 767
Installations générales agencements aménagements divers		46 868	486 965	486 965
Matériel de transport			2 045	2 045
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		8 269	15 968	15 968
TOTAL		55 137	521 746	521 746
Autres titres immobilisés			323	323
Prêts, autres immobilisations financières			24 554	24 554
TOTAL			24 876	24 876
TOTAL GENERAL		55 137	3 296 622	3 296 622

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	13 812	1 990		15 802
Installations générales agencements aménagements divers	532 414	1 298	46 868	486 844
Matériel de transport	2 045			2 045
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 185	2 721	8 269	15 637
TOTAL	569 456	6 009	55 137	520 328
TOTAL GENERAL	569 456	6 009	55 137	520 328

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus	1 990				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 298				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 721				
TOTAL	6 009				
TOTAL GENERAL	6 009				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	25 502	18 354	25 502		18 354
Sur comptes clients		38 923			38 923
TOTAL	25 502	57 277	25 502		57 277
TOTAL GENERAL	25 502	57 277	25 502		57 277
Dont dotations et reprises d'exploitation		57 277	25 502		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	24 554	0	24 554
Clients douteux ou litigieux	39 005	39 005	
Autres créances clients	229 523	229 523	
Personnel et comptes rattachés	52	52	
Impôts sur les bénéfices	159	159	
Taxe sur la valeur ajoutée	44 222	44 222	
Débiteurs divers	15 382	15 382	
Charges constatées d'avance	46 590	46 590	
TOTAL	399 486	374 932	24 554

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	11 557	11 557		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 521 712	231 270	920 095	370 347
Fournisseurs et comptes rattachés	996 549	996 549		
Personnel et comptes rattachés	26 134	26 134		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 843	28 843		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 832	5 832		
Autres impôts taxes et assimilés	23 424	23 424		
Groupe et associés	45 579	45 579		
Autres dettes	71 104	71 104		
TOTAL	2 730 735	1 440 293	920 095	370 347
Emprunts remboursés en cours d'exercice	230 277			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	45 579			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	100.0000	100			100

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial	2 750 000			2 750 000	
Total	2 750 000			2 750 000	

Les fonds de commerce sont évalués au coût historique. La direction n'a pas connaissance de l'existence d'un indice de perte de valeur à la clôture de l'exercice.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	2 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	8 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

La dépréciation constatée au 31 août 2019 s'élève à 18 354 €.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Une provision pour dépréciation des créances clients a été comptabilisée pour 38 923 €.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	38 178
Autres créances	11 781
Total	49 959

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 025
Dettes fiscales et sociales	62 429
Autres dettes	71 063
Total	145 517

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	46 590
Total	46 590

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 517 036
Total	1 517 036

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CA - Prêt professionnel
Montant initial de cette garantie : 3 200 000
Montant restant dû en capital : 1 517 036
Date de fin d'échéance de la garantie : 31/03/2026
Nature de la sûreté réelle : Nantissement du fonds de commerce

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	55 965
Total (1)	55 965

Engagements reçus

Avals cautions accordés	4 675
Total	4 675

Détail des cautions données

Cautiion donnée au profit du : Crédit Agricole - Prêt professionnel
Nom des personnes ayant donné leur caution : Jean François Kelber
Montant initial de la caution : 26 000
Montant restant dû de la caution : 4 675

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	11 438
55 à 59 ans	6 à 10 ans	7 474
45 à 54 ans	11 à 20 ans	34 492
35 à 44 ans	21 à 30 ans	2 561
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		55 965

Hypothèses de calculs retenues

Calcul des indemnités de fin de carrière au moment de la mise en retraite des salariés pouvant bénéficier d'une retraite à taux plein :

- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de revalorisation des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 0,30%

PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31, rue des Têtes
68000 COLMAR
483 282 497 RCS COLMAR

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 FEVRIER 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 août 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 205 138,57 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	205 138,57 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	6 031,19 euros
-------------------------------	----------------

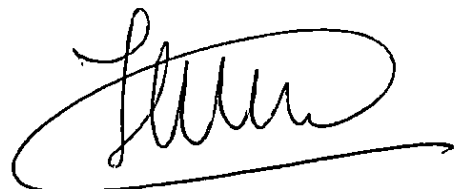
Pour former un bénéfice distribuable de	211 169,76 euros
---	------------------

Pour un montant de 200 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 800 000,00 euros et pour un montant de 11 169,76 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 11 169,76 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme

Jean-François KELBER



PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens
au capital de 10 000 euros
Siège social : 31, rue des Têtes
68000 COLMAR
483 282 497 RCS COLMAR

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 29 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt,
Le vingt-neuf février,
A 18 heures,
Au siège social à COLMAR,

Monsieur Jean-François KELBER,
demeurant 43, rue du 1er Cuirassiers 68000 COLMAR,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Jean-François KELBER, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 août 2019.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

Monsieur Jean-François KELBER, associé unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2019,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 205 138,57 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	205 138,57 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	6 031,19 euros
-------------------------------	----------------

Pour former un bénéfice distribuable de	211 169,76 euros
---	------------------

Pour un montant de 200 000,00 euros au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 800 000,00 euros et pour un montant de 11 169,76 euros au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 11 169,76 euros.

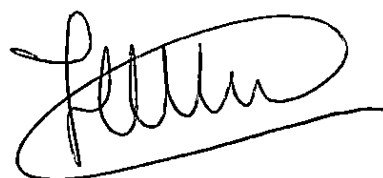
Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Jean-François KELBER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-François KELBER', with a large, sweeping loop at the end.

ANNEXE

Conventions conclues par la Société avec la SCI MALEX dont Monsieur Jean-François KELBER est également gérant associé :

- Convention de location :

Au titre de l'exercice écoulé la SCI MALEX a loué des locaux à notre société pour un loyer annuel s'élevant à 100 539,24 Euros. Il est précisé que la taxe foncière a été supportée par la société.

- Dépôt de garantie :

Il a été versé 23 720,22 Euros à la SCI MALEX au titre du dépôt de garantie.

Conventions conclues par la Société avec la société PLATINUM PHARMA dont Monsieur Jean-François KELBER est également gérant associé :

- Traitement et facturation des commandes :

Notre société a facturé la somme de 39 210,49 euros HT à la société PLATINUM PHARMA, au titre du traitement des commandes (dont 23 559 euros provisionnés au 31/08/2018 ; et il a été provisionné un montant de 30 812 euros HT pour la période de janvier à août 2019)

Par ailleurs, au titre des remises de fin d'année, notre société a accordé un avoir à la société PLATINUM PHARMA, d'un montant de 67 068,49 euros HT provisionné en totalité (et il a été provisionné un montant de 56 152,42 euros pour l'exercice clos).

Conventions conclues par la Société avec Monsieur Jean-François KELBER, gérant associé unique :

- Compte courant :

Monsieur Jean-François KELBER possède un compte courant non rémunéré ouvert dans les livres de la société. A la clôture de l'exercice, le solde s'élève à 45 578,98 euros.